

Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an deux mil DIX-NEUF, le dix-huit février, le conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du treize février 2019, sous la présidence de M. HERANNEY François, Maire, pour une session ordinaire.

Présents : Mesdames Hélène ALBANESI, Marie MORVAN et Patricia SIKORA; Messieurs Benjamin BARBIER, Jean-Marie BRAHIER, Didier EPAILLY, Thierry HENRY, François HERANNEY, Alain MAZOYER, Claude MESNIER et Christian VAUTHEROT.

Excusés : Mesdames Nathalie BARDAUX, Sonia BORNE et Messieurs Philippe BONNOT et Yannick DEBOUCHE

Ordre du jour :

- Présentation des travaux en forêt par JM HUSSER
- Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 14 janvier 2019
- Suppression poste adjoint administratif principal 2^{ième} classe de 35 heures et poste en contrat à durée déterminée.
- Suppression poste adjoint administratif de 6 heures
- Ouverture poste adjoint administratif de 35 heures à compter du 1^{er} mars
- Création commune nouvelle entre Gonsans et Côtebrune
- Questions diverses :
 - ◆ Plateforme numérique Viatrajectoire
 - ◆ Homologation terrain de cross
 - ◆ Commission salle multi-activités
 - ◆ Groupe de travail cimetière
 - ◆ Grand débat
 - ◆ Salle multi-activités
 - ◆ Calendrier budgétaire
 - ◆ Date du prochain conseil municipal

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent le compte-rendu de la séance du 14 janvier 2019 avec

11 voix pour
0 voix contre
0 Abstention

Ouverture de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Hélène Albanesi est désignée secrétaire de séance.

2019 04 : Programme de travaux en forêt 2019

Jean-Michel HUSSER, agent ONF, présente le programme de travaux proposé par l'O.N.F. pour l'exercice 2019 pour la section de POULIGNEY qui s'élève à 8 562.58 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Husser et, en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal avec :

11 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- ✓ Adoptent ce programme de travaux pour un montant total de 8 562.58 euros hors taxes.
- ✓ Autorisent le Maire ou son représentant à signer le devis et tous autres documents nécessaires au déroulement de ces travaux.

Monsieur HUSSER présente ensuite le programme de travaux proposé par l'O.N.F. pour l'exercice 2019 pour la section de LUSANS qui s'élève à 14 916.70 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Husser et, en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal avec

11 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ Adoptent ce programme de travaux pour un montant total de 14 916.70 euros hors taxes.
- ✓ Autorisent le Maire ou son représentant à signer le devis et tous autres documents nécessaires au déroulement de ces travaux.

2019-05 : Modification des postes au secrétariat de mairie

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression de poste, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ième} classe d'une durée de 35 heures, un emploi d'adjoint administratif d'une durée de 6 heures ainsi que le poste en contrat à durée déterminée qui complète le temps partiel du poste de 35 heures.

Considérant la nécessité de créer un poste à 35 heures d'adjoint administratif en raison de la mutation d'un agent.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante, à compter du 1^{er} mars :

- La suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ième} classe permanent de 35 heures.
- La suppression d'un contrat à durée déterminée pour compléter ce poste occupé à temps partiel.
- La suppression d'un contrat d'adjoint administratif permanent de 6 heures.

Ancien effectif : 2 agents

Nouvel effectif : 0 agent

- La création d'un emploi d'adjoint administratif permanent à 35 heures.

Ancien effectif : 0 agent

Nouvel effectif : 1 agent

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les avis du Comité Technique en date du 15 janvier 2019 ;

Les membres présents du conseil municipal décident avec

11 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- D'adopter les modifications du tableau ainsi proposées à compter du 1^{er} mars.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget au chapitre 012.

2019-06 : Projet commune nouvelle entre les communes de GONSANS et COTEBRUNE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les communes de Gonsans et Cotebrune ont, par délibérations concordantes respectivement adoptés le 21 décembre 2018 et le 26 décembre 2018, sollicité la création d'une commune nouvelle au 1^{er} mars 2019.

A ce jour, ces deux communes appartiennent à deux établissements publics de coopérations intercommunales à fiscalité propre différents, à savoir la communauté de communes des Portes du Haut Doubs et la communauté de communes du Doubs Baumois.

L'article L.2113-5 II alinéa 1 du CGCT régit le cas dans lequel deux communes souhaitant créer une commune nouvelle se trouvent lorsqu'elles appartiennent à deux communautés de communes différentes.

Ainsi cet article dispose que « lorsque la commune nouvelle est issue de communes contiguës membres d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre distincts et qu'au moins la moitié des conseils municipaux des communes incluses dans le périmètre de la commune nouvelle, représentant au moins la moitié de sa population, ont délibéré en faveur de son rattachement à un même établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, le représentant de l'Etat dans le département saisi pour avis l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre en faveur duquel les communes constitutives de la commune nouvelle ont délibéré, les organes délibérant des autres établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont sont membres les communes constitutives de la commune nouvelle, ainsi que les conseils municipaux des communes membres de ces établissements, qui disposent d'un délai d'un mois pour se prononcer sur le rattachement envisagé ».

Les conseils municipaux des deux communes ont délibéré en faveur du rattachement de la future commune nouvelle à la communauté de communes des Portes du Haut-Doubs, dont la commune de Gonsans fait partie actuellement.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et, en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident avec :

11 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- De donner un avis défavorable à la création d'une commune nouvelle entre les communes de Gonsans et Cotebrune.

Questions diverses

Plateforme numérique Viatrajectoire

Le conseil départemental a mis en place une plateforme numérique simplifiée pour les demandes d'accueil en établissement, des personnes âgées ou handicapées.

La diffusion de cette information sera faite par affichage, sur le site de la commune, au club des anciens ainsi que sur le bulletin d'informations municipales du milieu d'année.

Homologation terrain de cross

La sous-commission des épreuves et compétitions sportives présidée par Monsieur Rémy Pasquier, chef du pôle polices administratives à la préfecture du Doubs, s'est réunie le 14 février 2019, sur le circuit de moto cross de la commune en vue de sa ré-homologation.

Monsieur Claude Mesnier, 1^{er} adjoint au maire, le Major Bruckert, représentant de la Gendarmerie Nationale, Monsieur Jean-Pierre Chagrot, représentant la Fédération Française de Motocyclisme et Monsieur Mickaël Mesnier, président du MCP, ont participé à cette réunion.

Sous réserve de la prise en compte des prescriptions évoquées lors de la réunion et la fourniture des documents demandés, un avis favorable a été donné à l'unanimité à l'homologation de ce terrain pour l'entraînement de motocross pour une durée de quatre ans.

Commission salle multi-activités

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancée des travaux et fait état de la nécessité de travailler rapidement sur le règlement intérieur, les tarifs, les conditions de location.

Une première réunion sera organisée le 4 mars de 18h30 à 20h30 avec le comité de pilotage et les conseillers municipaux intéressés.

Par ailleurs, le conseil départemental a notifié à la commune, sa subvention de 96 000 €.

Groupe de travail cimetièrè

Le cimetière compte 211 emplacements dont 3 inconnus. Pour 84 sépultures, les titres de concession n'ont pas été retrouvés, il est nécessaire de faire des recherches et informer les personnes concernées afin de régulariser ces concessions.

Une commission est créée afin de prendre en charge ce dossier, elle est composée de : Alain Mazoyer, Claude Mesnier, Hélène Albanesi, François Heranney, Christian Vautherot, Jean-Marie Brahier, Patricia Sikora et Robert Cordier.

La date de la première réunion de travail est fixée au mardi 9 avril à 18h00.

Grand débat

La communauté de communes organise un grand débat au centre d'affaires de Baume-les-Dames, le 27 février à 20h00.

Demandes d'administrés

- A Lusans, des administrés demandent à ce qu'une signalétique soit mise en place afin de différencier 3 logements et d'éviter les erreurs. Des panneaux seront donc installés Chemin des Essies.

- Un administré a saisi la commune sur l'absence d'abattement pour les personnes handicapées concernant la taxe d'habitation. Le Maire rencontrera les personnes ayant formulé cette demande.

Fête foraine

La fête foraine est reportée au week-end du 30 août, 1^{er} septembre.

Calendrier budgétaire

Le conseil municipal se réunira le 11 mars à 20h00 pour voter les comptes de gestion et comptes administratifs.

La commission budget se réunira le 19 mars à 20h00 et le budget sera voté en conseil municipal, le 25 mars à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h05.

RÉCAPITULATIF :

Délibérations :

2019-04 : Programme de travaux en forêt 2019
2019-05 : Fermeture postes à 35h et complément, poste à 6h et ouverture poste à 35h
2019-06 : Projet de commune nouvelle entre Gonsans et Cotebrune

Sujets abordés :

02/01 : Plateforme numérique Viatrajectoire
02/02 : Homologation terrain cross
02/03 : Commission salle multi-activités
02/04 : Groupe de travail cimetièrre
02/05 : Grand débat
02/06 : Demandes d'adminsitrés
02/07 : Fête foraine
02/08 : Calendrier budgétaire